



NORMANDY SAILING WEEK 2015

LE HAVRE

10^{ème} édition

Du 10 au 14 juin 2015

AVIS DE COURSE

Édition du 12 décembre 2014



Société
des Régates
du Havre



SPORT NAUTIQUE et
PLAISANCE du HAVRE

TABLE DES MATIÈRES

<i>Présentation</i>	p. 3
1. Règles	p. 3
2. Publicités	p. 3
3. Admissibilité	p. 3
4. Inscription et droits à payer	p. 5
5. Programme	p. 6
6. Matériel de sécurité	p. 8
7. Instructions de course	p. 8
8. Parcours et zone de course	p. 9
9. Pénalités	p. 9
10. Classement	p. 9
11. Place au port	p. 9
12. Limitations de sortie de l'eau	p. 10
13. Communications radio	p. 10
14. Décision de courir	p. 10
15. Utilisation des droits	p. 10
16. Contact	p. 10
<i>Annexe</i>	p. 11

Présentation

La NORMANDY SAILING WEEK / La Semaine de la Voile de Normandie est organisée du 10 au 14 juin 2015 au Havre par la société Sirius Evénements, établissement affilié FFVoile, en partenariat avec la Ville du Havre, la Ligue de Voile de Haute-Normandie, le Centre Nautique Paul Vatine (CNPV), la Société des Régates du Havre (SRH), et le Sport Nautique et Plaisance du Havre (SNPH).

1. REGLES

La régata sera régie par :

1.1. Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),

1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers qui peuvent être téléchargées à : www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/documents/RCV_2013_2016/Prescriptions_GBR_2013-2016.pdf

1.3. Les règlements fédéraux, qui peuvent être téléchargés à : http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/documents/RSO_2014_2015.pdf

1.4. La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre 22h05 et 05h50,

1.5. Les Règlementations Spéciales Offshore (OSR). Les classes IRC 1 à 3 seront armés en catégorie 3. Les IRC 4 seront en catégorie 4,

1.6. Les groupes de la Classe OSIRIS-Habitable s'appliqueront,

1.7. La langue officielle est le français ; l'ensemble des documents officiels seront traduits en anglais.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux doivent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Une signalétique (autocollants 25% avant) sera remise par l'organisation et devra être visible sur le voilier durant toute la course. La pose et le maintien en bonne condition de cette signalétique sont de la responsabilité des concurrents.

3. ADMISSIBILITE

La régata est ouverte aux classes suivantes :

3.1. Monotypes

- **J/80** : Coupe de France J/80
- **First Class 7.5** : Trophée des clubs Haute-Normandie
- **Diam24 One Design** : au programme officiel 2015

Toute autre série monotype peut faire une demande d'inscription à l'événement sous réserve d'un nombre minimal de 10 inscrits.

3.2. Classes IRC

Selon les classes en vigueur du Trophée Manche de l'UNCL et du Trophée Normandie, sauf changement en 2015 :

- **IRC 1** : TCC supérieur ou égal à 1.060
- **IRC 2** : TCC inférieur à 1.060 et supérieur ou égal à 1.010
- **IRC 3** : TCC inférieur à 1.010 et supérieur ou égal à 0.980
- **IRC 4** : TTC inférieur à 0.980

Les ratings des bateaux seront affichés à partir du 12 juin 2015

Le nombre maximum d'équipiers autorisé à bord sera celui du certificat IRC plus une personne. Le poids maximum de l'équipage n'excèdera pas 85 kg multiplié par la nouvelle limite du nombre d'équipiers.

3.3. Chaque voilier participant devra fournir un certificat de jauge monotype 2015 ou un certificat de jauge IRC ou OSIRIS-Habitable 2015.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

3.4. Chaque voilier participant devra avoir un équipage composé d'au moins : 4 personnes pour les croiseurs à handicap, 4 pour les monotypes et croiseurs handicap et 3 pour la classe Diam24 OD.

Les voiliers IRC doivent être des monocoques d'une longueur hors-tout minimum de 7m.

Les voiliers OSIRIS-Habitable doivent avoir un groupe brut égal ou supérieur à 8.

3.5. Un numéro de voile conforme à chaque règlement de jauge est obligatoire pour tout bateau.

3.6. Le Comité d'organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser une inscription (RCV 76).

3.7. Les organisateurs pourront, pour cause de force majeure ou si la sécurité des participants l'exige, décider d'annuler le déroulement de l'épreuve. Une annulation pour des raisons de force majeure pour tout motif indépendant de la volonté des organisateurs, ne donnera lieu à aucun remboursement de frais d'inscription ni dédommagement. Il pourra en être ainsi notamment, mais sans que cette liste soit limitative, en cas de conditions météorologiques exceptionnelles, de conflit armé, de réquisition, d'incendie, d'inondation, de grève, ou de blocage des installations dont l'origine serait étrangère et totalement indépendante de la volonté des organisateurs.

3.8. Les inscriptions se feront au Centre Nautique Paul Vatine.

4. INSCRIPTIONS ET DROITS A PAYER

4.1. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- le certificat de jauge ou de conformité.
- l'acte de francisation pour les bateaux français.

4.2. Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.
- le certificat de jauge ou de conformité.
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros.
- une autorisation parentale pour les mineurs.

4.3. Une attestation d'assurance dommages du voilier devra être fournie pour chaque voilier participant.

4.4. Les inscriptions sont prises à compter de la publication de l'avis de course sur le site internet : www.normandy-week.com

La liste d'équipage sera complétée lors de la chaîne d'inscription.

4.5. Montants des frais d'inscription

CLASSE	MONTANT DE L'INSCRIPTION
First Class 7.5	150€
J/80	250€
Diam24 OD	350€
IRC 4 : TCC inférieur à 0.980	150€
IRC 3 : TCC supérieur ou égal à 0.980 et inférieur à 1.020	180€
IRC 2 : TCC supérieur ou égal à 1.020 et inférieur à 1.060	250€
IRC 1 : TCC supérieur ou égal à 1.060	350€
OSIRIS-Habitable groupe 8 à 20	180€
OSIRIS-Habitable groupe supérieur à 20	250€

Ce montant comprend :

- l'accueil portuaire (voir horaires des marées en 5.5 et 5.6)
- les grutages (hors matage unités de plus de 10 m)
- l'accès aux parkings réservés et au programme réceptif de la manifestation (dîner skippers - soirées).

Pour le matage des unités de plus de 10 m, un montant de 90 euros sera perçu par le port de plaisance du Havre.

4.6. Les inscriptions reçues après le 15 mai 2015 seront majorées de 30%.

Pour une annulation d'inscription jusqu'au 15 mai 2015, une somme de 50 euros sera conservée par l'organisation (frais de dossier) ; après cette date, le montant de l'inscription restera acquis à l'organisation.

5. PROGRAMME

5.1. Diam24 One Design

MERCREDI 10 JUIN	
9h00 – 18h00	Accueil – Inscriptions – Montage – Mise à l'eau
JEUDI 11 JUIN	
9h00 – 12h00	Inscriptions – Mise à l'eau
12h00	Briefing
14h00	Signal d'avertissement (<i>parcours construit, Le Havre</i>) – Courses à suivre
VENDREDI 12 JUIN	
9h00	Signal d'avertissement (<i>raid longue distance de 50 milles environ en Baie de Seine : le parcours sera défini dans les IC</i>)
milieu d'après-midi	Arrivée Le Havre
20h00	Dîner-buffet au SNPH
SAMEDI 13 JUIN	
11h00	Signal d'avertissement (parcours construits Le Havre). Courses à suivre
20h00	Dîner des équipages à la SRH
DIMANCHE 14 JUIN	
10h00	Départ (<i>raid moyenne distance de 25 milles environ en Baie de Seine</i>)
vers 13h00-14h00	Arrivée au Havre
17h00	Remise des prix

5.2. Monotypes : J80 et FC 7.5

JEUDI 11 JUIN	
9h00 – 18h00	Accueil – Inscription – Grutage J/80
VENDREDI 12 JUIN	
9h00 – 12h00	Inscription – Grutage J/80
12h00	Briefing J/80
14h00	Signal d'avertissement J/80. <i>Parcours construits</i> . Courses à suivre.
20h00	Dîner-buffet au SNPH

SAMEDI 13 JUIN	
9h00	Briefing FC 7.5
11h00	Signal d'avertissement J/80 et FC 7.5 <i>Parcours construits.</i> Courses à suivre.
20h00	Dîner des équipages à la SRH
DIMANCHE 14 JUIN	
10h00	Signal d'avertissement J/80 et FC7.5. <i>Parcours construits.</i> Courses à suivre.
17h00	Remise des prix

5.3. Croiseurs IRC et OSIRIS-Habitable

JEUDI 11 JUIN	
9h00 - 18h00	Accueil - Inscriptions - Grutages
VENDREDI 12 JUIN	
9h00 - 12h00	Inscriptions - Grutages
12h00	Briefing
14h00	Signal d'avertissement <i>Parcours construits.</i> Courses à suivre.
vers 16h00	retour à quai
20h00	Signal d'avertissement de la Grande course en Baie de Seine
SAMEDI 13 JUIN	
	Fin de nuit et matinée arrivées de la Grande course
20h00	Dîner des équipages à la SRH
DIMANCHE 14 JUIN	
10h00	Signal d'avertissement. <i>Parcours construits/côtiers.</i> Courses à suivre
17h00	Remise des prix

5.4. Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14H00.

5.5. Horaires des marées

Heure GMT +2	Coefficient	PM	BM
Mercredi 10 juin	62/61	05.12/17.57	12.07
Jeudi 11 juin	62	06.23/19.12	00.49/13.24
Vendredi 12 juin	63/66	07.38/20.19	02.04/14.36
Samedi 13 juin	70/74	08.45/21.19	03.12/15.41
Dimanche 14 juin	77/81	09.44/22.11	04.16/16.44

Pour toute l'épreuve : heure du coucher du soleil 22h05, heure du lever 05h50.

5.6. Les voiliers participant à la manifestation seront accueillis gratuitement au port de plaisance du Havre, Anse des Régates et Anse Joinville du samedi 6 juin au dimanche 21 juin 2015.

5.7. Une zone pour les remorques sera mise en place sur le port de plaisance.

5.8. Le PC Course, le PC Organisation et le PC Presse seront installés dans les locaux des clubs partenaires et de la Ligue de Voile de Haute-Normandie.

6. MATERIEL DE SECURITE

6.1. Les voiliers des classes monotypes J80 et FC 7.5 devront être armés pour une navigation à moins de 6 milles d'un abri (matériel d'armement et de sécurité côtier), outre le respect des règles de leur classe.

6.2. L'armement de sécurité des Diam24 One Design et en particulier en vue des raids côtiers sera conforme aux règles de classe et précisé dans les Instructions de Course.

6.3. Les voiliers des classes IRC à l'exception des IRC 4, devront être armés pour une navigation à plus de 6 milles d'un abri (matériel d'armement et de sécurité hauturier).

6.4. Les voiliers de la classe OSIRIS-Habitable à l'exception des groupes allant de 8 à 20, devront être armés pour une navigation à plus de 6 milles d'un abri (matériel d'armement et de sécurité hauturier).

6.5. Le groupe OSIRIS-Habitable (groupe bruts entre 8 et 20) et les IRC 4 devront être armés conformément aux OSR catégorie 4.

6.6. Conformément à la réglementation française, les équipements individuels d'une flottabilité de 100N seront requis à bord du bateau.

6.7. Le port d'équipement individuel de flottabilité est obligatoire à tout moment en navigation.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Instructions de Course seront mises en ligne sur le site de l'épreuve : www.normandy-week.com, le 31 mai 2015.

8. PARCOURS ET ZONE DE COURSE

8.1. Les parcours seront de type parcours construits pour toutes les classes. Des côtiers seront au programme des IRC, OSIRIS-Habitable et Diam24 OD. Les croiseurs à handicap participeront à la Grande course (Voir Annexe 1).

8.2. La zone de course est située sur le plan d'eau du Havre pour les parcours construits, en Baie de Seine pour les parcours côtiers et pour la Grande Course.

8.3. Les conditions de navigation dans et à proximité des chenaux de navigation d'accès aux ports du Havre et au port de Ouistreham sont strictement réglementées. Les concurrents devront respecter sous peine de pénalités les procédures mises en place par l'organisation de la manifestation pour organiser les entrées et sorties de port des concurrents, ainsi que la traversée des chenaux de navigation.

9. PENALITES

9.1. La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

9.2. La pénalité pour une infraction à une règle (à l'exception d'une règle du chapitre 2, des règles 28 et 31, et de ce qui est spécifié pour les Règles de sécurité) est à la discrétion du jury (DPI), pouvant aller d'une pénalité de 10% selon la règle 44.3 (c) à la disqualification.

10. CLASSEMENT

10.1. Dans une classe, 3 courses devront être validées pour valider la compétition.

10.2. Le classement général sera effectué en retirant le plus mauvais score si 4 courses ou plus sont courues et validées.

10.3. Le calcul du temps compensé des IRC sera fait selon le système temps sur temps.

10.4. La Grande Course des croiseurs à handicap sera affectée du coefficient 3 et sera considérée comme trois courses dans les résultats.

11. PLACE AU PORT

Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée dans le port.

12. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

13. COMMUNICATIONS RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmissions radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables ou aux cartes 3G.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. UTILISATION DES DROITS

Le propriétaire ou l'utilisateur du voilier et l'éventuel commanditaire, par le seul fait de leur participation, acceptent que l'organisateur utilise à des fins de promotion et autre tout ce qui est relatif à leur participation à l'épreuve sous forme de texte, photo ou vidéo à des fins de diffusion par voie de presse, télévision ou internet (liste non exhaustive)

16. CONTACTS

SIRIUS EVENEMENTS

5 rue de l'Amiral Hamelin
75016 PARIS

Tel : (33) 1 47 04 61 14

Email : contact@sirius-events.com

Site internet : www.normandy-week.fr



Normandy Week



@NormandyWeek

ANNEXE 1

PARCOURS GRANDE COURSE DES CROISEURS À HANDICAP

Les concurrents devront respecter toutes les réglementations locales et internationales.

En fonction des conditions météorologiques, le comité de course pourra proposer de nouveaux parcours lors du premier briefing.

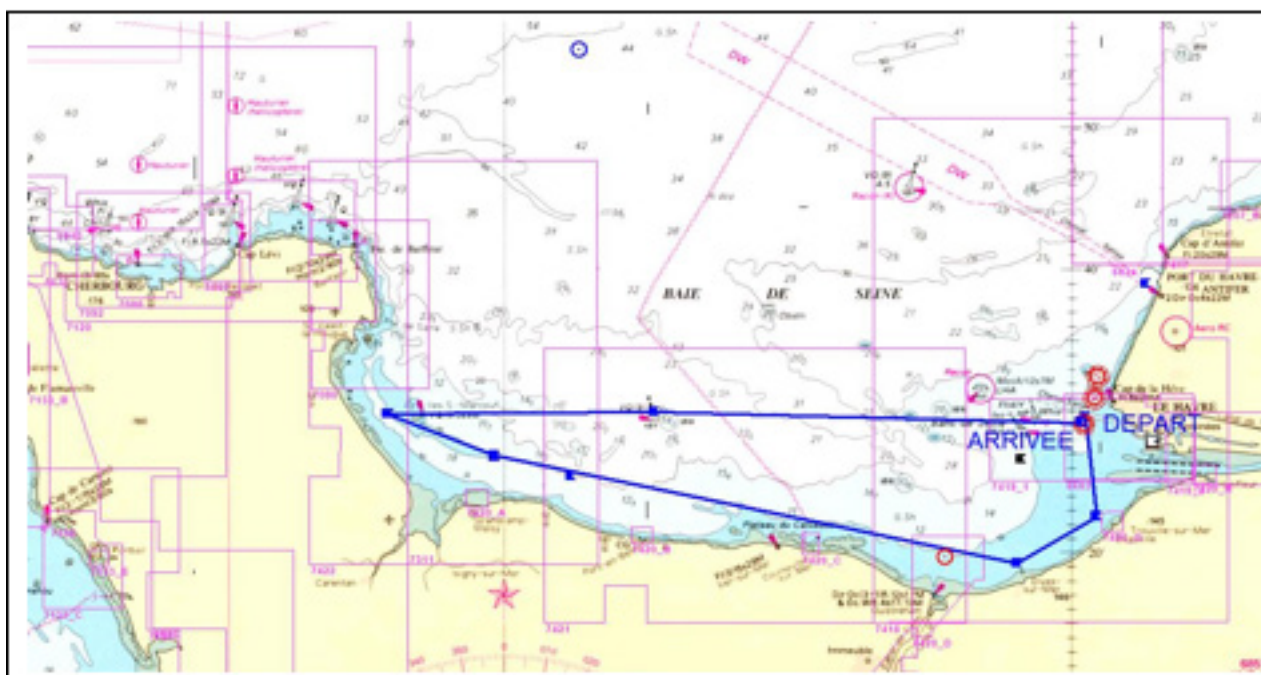
A1. CLASSE IRC 1 à 3 et OSIRIS-Habitable groupes bruts supérieurs à 20

a) Le parcours comprend les marques suivantes à contourner :

MARQUE	À CONTOURNER À
Départ Rond Charlie	
Trouville SW	Tribord
Dives D1	Tribord
Cardonnet Est	Tribord
Ouest Saint Marcouf	Tribord
Cussy	À laisser à tribord
Arrivée Rond Charlie	

b) La longueur du parcours est d'environ 107 milles.

c) Plan du parcours



A2. CLASSE IRC 4 et OSIRIS-Habitable groupes bruts entre 8 et 20

a) Le parcours comprend les marques suivantes à contourner :

MARQUES	
Départ Rond Charlie	
Trouville SW	Tribord
Dives D1	Tribord
Merville	Tribord
Trouville SW	Bâbord
RP Le Havre	Bâbord
LH3 et LH4 Le Havre	Tribord
Octeville W	Bâbord
DA Antifer	Bâbord
Général Metzinger	Bâbord
Arrivée proche LH16 Le Havre	

b) La longueur du parcours est d'environ 67 milles.

c) Plan du parcours

